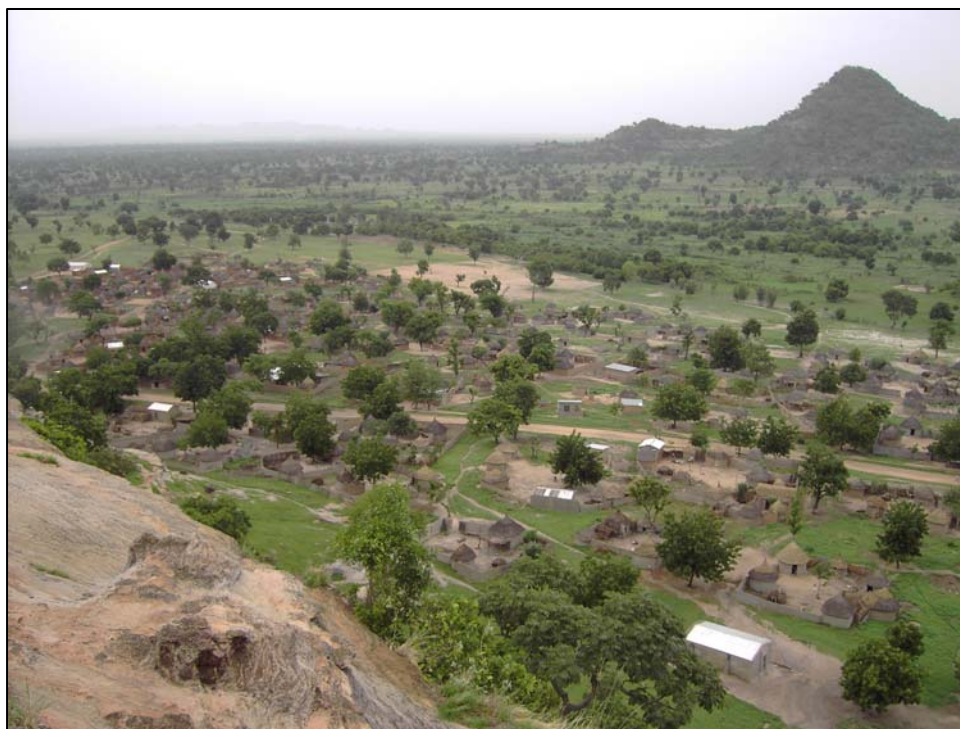




Pôle Régional de recherche
Appliquée au
développement des
Savanes d'Afrique
Centrale



Laïnde Karéwa 2006, Cliché J Wey

CARACTERISATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES AU NORD-CAMEROUN : CAS DES TERROIRS DE LAÏNDE KAREWA MAFA-KILDA ET ISRAËL

Wey J., Oth Batoum R., Faikréo J., Takoua S, Mobelpa O,

Janv 2007

Délégation Nationale du Cameroun
BP 1073 Garoua, Cameroun



Centre de Coopération
Internationale en Recherche
Agronomique pour le
Développement

Institut de la Recherche
Agricole pour le
Développement



Sommaire

1	INTRODUCTION	1
2	OBJECTIF GENERAL DE L'ETUDE	2
2.1	QUELQUES CLARIFICATIONS TERMINOLOGIQUES	3
2.2	CADRE JURIDIQUE DES OP AU CAMEROUN	3
3	APPROCHE METHODOLOGIQUE ET PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	4
3.1	COLLECTE DES DONNEES	4
3.2	PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	4
4	ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES.....	6
4.1	DEFINITION DES ORGANISATIONS PAYSANNES	6
4.2	ROLES DES ORGANISATIONS PAYSANNES	6
4.3	FONCTION DES ORGANISATIONS PAYSANNES	8
4.4	ACTIVITES DES ORGANISATIONS PAYSANNES.....	8
5	LES ORGANISATIONS PAYSANNES AU CAMEROUN	9
5.1	HISTORIQUE DE LEUR INSTALLATION.....	9
5.2	LES OP AU NORD-CAMEROUN.....	10
5.3	LES PREMIERES STRUCTURES COOPERATIVES	11
5.3.1	<i>Les OP de la filière coton.....</i>	<i>11</i>
5.3.2	<i>L'arrivé du Projet de Développement Paysanne et Gestion de Terroir(DPGT).....</i>	<i>11</i>
5.3.3	<i>L'OPCC-GIE.....</i>	<i>12</i>
5.3.4	<i>La SEMRY</i>	<i>14</i>
6	RECENSEMENT ET CARACTERISATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES DE MAFA-KILDA, LAINDE KAREWA ET ISRAËL.....	15
6.1	PLUSIEURS FORMES DE CARACTERISATION	15
6.2	RECENSEMENT DES OP ET CARACTERISATION	15
6.3	TYPOLOGIE DES OP RECENSEES.....	18
7	DISCUSSION, CONCLUSION.....	21
	<i>Cotisations des membres</i>	<i>21</i>
	<i>Attente d'éventuels crédits et subventions</i>	<i>21</i>
	<i>La taille des OP semble un facteur limitant décisif qui pèse sur l'efficacité de leurs activités.</i>	<i>21</i>
	<i>Les prises de décisions et le choix des leaders</i>	<i>22</i>
	<i>Quelques éléments de viabilité d'une OP suggérés par un certain nombre de paysans contactés :</i>	<i>22</i>
ANNEXES		

1 Introduction

Dans les pays industrialisés, les organisations Paysannes (OP) (syndicats, coopératives, associations, etc.....) ont joué un rôle fondamental dans la modernisation de l'agriculture. Dès la fin du XIX^e siècle, il apparaît que la présence des *exploitations familiales* reste beaucoup plus importante qu'on ne le prévoyait et que leur importance relative tend même à s'accroître dans de nombreux pays du Nord. Cette tendance ne cesse de s'affirmer au long du XX^e siècle, si bien que dans les pays industrialisés, malgré les extraordinaires progrès des techniques (machinisme, gestion, itinéraires techniques etc....) l'essentiel de la production agricole est encore assurée par des exploitations familiales.

En outre, bien loin de constituer un obstacle au développement économique et social, elles ont permis à ces pays d'atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire et à l'Europe occidentale et à l'Amérique du Nord de devenir les principaux exportateurs mondiaux de produits agricoles, tout cela dans le même temps où la faillite de l'agriculture collectivisée devenait un des facteurs essentiels de la crise économique et politique des régimes socialistes (Haubert, 1999)

Cependant, les exploitations familiales doivent leur subsistance à leur forte volonté associative. Ancrés dans des réseaux de solidarité locaux, et reposant sur des liens de voisinage ou de parenté, les syndicats locaux ont été au cœur de l'action collective des villages ou des communautés, en assumant de multiples fonctions comme la fourniture d'intrants, les négociations collectives avec les commerçants, l'assurance sociale, le crédit, etc (Bosc et al., 2002). Cette situation contraste profondément avec celle observé dans de nombreux pays du Sud où la vie associative organisée et le syndicalisme agricole ne semble pas spontané

Cependant, depuis les années 1980, les exploitations familiales sont confrontées aux conséquences du large mouvement de libéralisation que connaît l'économie mondiale. Cette nouvelle phase de libéralisation a pour origine l'essoufflement des modèles de croissance nationaux et le besoin pour les firmes de conquérir des marchés extérieurs. Relayée par les Etats et les organisations internationales, cette libéralisation a pour conséquence le désengagement de l'Etat du secteur productif et de nombreux services à l'économie (Bosc et al., 2002). Ce désengagement des Etats, accompagné des programmes d'ajustements structurels, est marqué par un mouvement notoire de privatisation dans les pays du Sud en favorisant simultanément des mutations importantes vers la constitution d'organisations paysannes dans l'optique de se substituer aux services d'appuis étatiques conventionnels.

Dans tous les pays, qu'elles soient informelles, reconnues, éphémères, souples, de grandes ou de petite taille, les Organisations Paysannes et Rurales (OPR) intéressent un nombre croissant de personnes et sont le lieu d'expression des intérêts des paysans et un moyen d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent (Zeller et al., 1986). Ceci fait du secteur agricole et rural, un secteur désormais exposé directement à la compétition internationale. La fin des dispositifs de stabilisation des prix (dépérissement des accords internationaux sur les produits de base et liquidation des offices nationaux de commercialisation), l'ouverture aux importations, la suppression des subventions aux intrants et le démantèlement des dispositifs publics et parapublics d'appui au secteur rural, se traduisent par un environnement plus concurrentiel et plus instable

Néanmoins, beaucoup de ces groupes ruraux et même de régions sont de véritables déserts du point de vue de la mobilisation et de l'action collective des populations rurales, soit que celles-ci ne ressentent pas la nécessité de s'organiser, soit qu'elles n'en aient pas la

capacité. De plus, dans beaucoup de pays les organisations paysannes sont encore très faibles et peu représentatives (pays arabo-musulmans, pays d'Afrique, pays latino-américains émergeant de longues dictatures...).

Concernant le continent africain, les régions des savanes traversent une période de mutation manifestée par des changements climatiques, un accès de plus en plus limité au marché pour la commercialisation des produits, une insécurité alimentaire de plus en plus croissante et un accroissement démographique rapide qui engendre une pression plus forte sur les ressources renouvelables. Quand la population augmente, les communautés rurales réagissent, mettant en œuvre de nouveaux systèmes de culture plus intensifs et de nouveaux systèmes d'élevage mieux intégrés à l'agriculture (Faure, 2000). Dans ces zones de savanes, comme dans le restant du continent africain, l'essentiel de la production agricole est le fait des petites exploitations familiales et non de grandes fermes ou complexes agro-industriels. Le paysan est donc à la base de cette production.

L'idée de regrouper les paysans est une stratégie de mobilisation, de positionnement et d'action qui leur permettent de défendre leurs intérêts afin d'acquérir un réel pouvoir de décision et d'être efficace en terme de négociation, de gestion et d'appui technique. Les OP peuvent donc apparaître de façon autonome par réaction à des impacts externes, en dehors des structures locales ou traditionnelles, ou bien à partir des interventions de l'Etat, des ONG ou des programmes de fondation donatrices. Ces organisations constituent l'élément clef dans le processus de développement. Seul « *l'organisation peut faire fonctionner la relation besoins sociaux et résultats technico-économiques* » inhérente au système productif; et c'est le fonctionnement de cette relation qui fait le développement. C'est la condition pour le transfert des technologies, la valorisation des producteurs et l'augmentation des revenus des petits producteurs. En plus des « moyens » de développement, les organisations sont « facteur » de développement car elles permettent l'acquisition de la part des producteurs d'une conscience comme acteur de développement.

Les organisations des producteurs offrent des services qui peuvent contribuer à la production des biens individuels pour l'ensemble de l'organisation ou de l'utilisation communautaire. Elles peuvent également favoriser la production de ces biens par le moyen de gestion dans les organismes publics. Elles sont actuellement conscientes de la valeur commerciale de leurs productions et identifient les conditions qu'ils doivent remplir pour avoir un bon prix de vente. Cette approche globale sur les OP nous amène à les définir.

Notons que ce travail s'inscrit dans la thématique d'accompagnement des OP pour le développement de l'économie rural et des moyens de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

2 Objectif général de l'étude

L'idée d'organiser les paysans au Cameroun, naît du besoin de mettre en place une structure de concertation non seulement entre l'entreprise et les paysans, mais aussi entre les paysans eux mêmes. L'objectif visé étant de transférer au niveau des villages, l'organisation de certaines activités de la chaîne de production.

Il existe depuis longtemps des structures villageoises qui se sont organisées autour d'une problématique qui concerne un même groupe d'individus (groupe de travail, tontines etc...) mais elles restent d'une extension géographique limitée au village voire le quartier. Mais le développement d'un tissu économique régional qui dépasse largement les frontières

du village, rend ces micro-organisations inadaptées aux nouvelles lois de fonctionnement du paysage social. C'est alors que naissent ou sont proposées des structures plus vastes qui nécessitent une construction administrative qui soit appropriée aux nouveaux circuits économiques et commerciaux.

Cette étude se fixe comme objectif d'identifier toutes les Organisations Paysannes présentes sur les terroirs de Mafa Kilda, Israël et Laindé Karéwa, de les caractériser pour ensuite dégager les contraintes liées à leurs activités, et enfin proposer des perspectives susceptibles de les accompagner dans le développement du monde rural.

2.1 Quelques clarifications terminologiques

Dans le secteur agricole, on distingue principalement quatre formes d'OP : Association, GIC, Coopérative et GIE. Le choix d'une forme dépend des activités à mener.

GIC : Groupe d'Initiative Commune est une organisation qui regroupe des personnes ayant les mêmes intérêts. Il peut mener une ou plusieurs activités économiques. Ces activités économiques sont accompagnées par des aspects sociaux et doivent être conforme à la loi. Ses membres se regroupent librement et réalisent alors des activités communes par l'intermédiaire de leur groupe. Ici le fonctionnement est souple et le regroupement jouit d'une relative autonomie, l'Etat n'intervenant plus. En outre, l'interférence des différentes autorités administratives ou locales peut être évitée ou limitée.

Association : Convention par laquelle des personnes physiques ou morales mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but de partager les bénéfices. Comme les coopératives, GIC et GIE, les associations sont exonérées d'impôt sur les sociétés. Toutefois leurs actions sont exclusivement sociales (exemple : entraide et solidarité entre ses membres,...) et la loi leur interdit la pratique d'activités économiques ; une association ne peut pas mener les activités génératrices de revenus (commerce, production...).

Coopérative : Groupes de personnes physiques et/ ou morales qui s'associent librement pour atteindre des buts communs par la constitution d'une entreprise dirigée de manière démocratique et à laquelle elles sont liées par un contrat qui fixe notamment les règles :

- de leur activité avec cette organisation
- de répartition équilibrée de son capital
- de participation aux bénéfices et aux risques liés à ladite activité.

GIE : Entité résultant d'une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques ou morales s'engagent à mettre en œuvre tout ou partie de leurs moyens pour une période déterminée, en vue de faciliter le déroulement et /ou de développer leur activité économique, chaque membre conservant sa personnalité juridique.

2.2 Cadre juridique des OP au Cameroun

Tous les domaines de la vie sociale et économique sont régis par les textes dont le respect permet aux différents acteurs non seulement d'avoir une existence légale pour jouir

des différents avantages prévus par la loi, mais aussi de solliciter l'intervention des autorités administratives en cas de besoin. En juin 1990 le Ministre de l'Agriculture Camerounais définit des nouvelles bases pour la politique agricole. Il précise qu'«*afin de responsabiliser les agriculteurs pour les rendre plus efficaces, la création des groupements et des associations d'agriculteurs sera encouragé, afin d'en faire la base de véritables coopératives d'avenir*».

Forme juridique	Lois et décrets	Qualités des membres	Nombre minimum de membres fondateurs	Activité économique autorisée	Lieu de légalisation
Association	Loi n°53 du 19/12/1990	Personnes physiques ou morales	2	Non	Préfecture
GIC	Loi n°92/006 du 14/08/1992 Décret n°92/455/PM du 23/12/1992	Physiques	5	Oui	Service * du registre des sociétés coopératives et des GIC
Coopératives	Loi n°92/006 du 14/08/1992	Personnes physiques ou morales	7	Oui	Service du registre des sociétés coopératives et des GIC
GIE	Loi n°015 du 22/12/1993	Personnes physiques ou morales	2	Oui	Greffe du tribunal de 1 ^{ère} instance

* Ce service se trouve à la délégation provinciale du Ministère de l'agriculture et du développement rural

3 Approche méthodologique et présentation de la zone d'étude

3.1 Collecte des données

Le recensement des OP dans nos terroirs a été réalisé par questionnaires auprès des délégués et membres. Après le recensement tous les groupes intervenants dans la production agricole (collecte auprès des autorités du village), l'enquête s'est centrée sur les délégués et les membres se trouvant dans le village à la période de l'enquête. Ce questionnaire s'articulait autour de l'origine de création, les objectifs, le fonctionnement, les réalisations, les relations avec l'extérieur, la situation actuelle et les problèmes du groupe.

Les enquêtes sont conduites en langue locale (foufouldé) si la personne contactée n'a pas été scolarisée, ou en français en cas contraire.

3.2 Présentation de la zone d'étude

Le Nord Cameroun est situé entre 6° et 13° de latitude Nord et entre 9° et 15° de longitude Est en zone soudanienne et soudano-sahélienne (Donfack et al., 1997) ; (Roupsard,

1987). Il comprend les provinces de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord et a une superficie de 164 000 km², soit 35% de la surface du pays. Il est limité au sud par la province de l'Est, à l'Ouest par le Nigeria, au Nord par le Lac Tchad et à l'Est par le Tchad.

3.2.1.1

Laindé Karéwa (Wey et al., 2006a), latitude 9,16244°N et longitude 13,5254°O, est situé au Sud Est de Garoua (Chef lieu de la province du nord) à environ 30 km sur la route nationale N°1. C'est un village de l'arrondissement de Tchéboa département de la Bénoué qui couvre environ 16 km². Il est essentiellement composé de 231 exploitations regroupant une population de 1188 individus. Les principaux groupes ethniques rencontrés sont les Mofou (63% de la population), les Mafa, les Peuls, les Moundang, les Doayo et les Guiziga.

Mafa-Kilda (Wey et al., 2006b), terroir d'environ 18 km², est situé à 20 km au Sud de Garoua sur l'axe goudronné Garoua-Ngaoundéré, soit 13°30 de latitude et 9°15 de longitude. Les dernières enquêtes (2005) recensaient 161 exploitations. Au Nord, il est séparé du terroir de Sanguéré Ngal par un bas-fond, au sud, la limite avec le terroir de Karéwa est aussi constituée par un bas-fond, tandis qu'à l'Ouest, la montagne de Ngobara constitue la limite ; à l'est (derrière la montagne), les terres exploitées sont situées dans les terroirs d'autres villages. Ce terroir est situé dans la zone dégradée autour de Garoua qui est en cours de saturation. Peu de migrants s'y installent aujourd'hui.

Israël (Wey et al., 2006c) est un petit village du département de la Bénoué d'environ 4 km² qui ne compte que 43 exploitations (recensées en 2005). Il est situé au Sud-Est de Garoua (lat. 9°12' Nord; long. 13°33'Ouest). Ce village récent (1986) est né d'une politique de déplacement des populations de l'extrême nord vers la vallée de la Bénoué moins peuplée ; la grande période de migration a lieu en 1986, suivi en 1995 par l'arrivée des autres familles parmi lesquelles celle de l'actuel Djaoro (chef de village). Au Nord, le village est limité par le terroir de Bigdi. Au sud, il est limité par le mayo Nabouli. La montagne constitue à l'Ouest la frontière commune avec Mafa Kilda. A l'Est, les terres exploitées vont jusqu'à la limite du fleuve Bénoué. Le village d'Israël est facilement accessible grâce à une piste carrossable toute l'année qui rejoint la nationale N° 1 (Ngaoundéré-Garoua). Selon le zonage agro-écologique de Dugué (1994), Israël fait également partie de la zone périurbaine de Garoua.

Sur l'espace occupé par ces villages sont localisés des campements d'éleveurs sédentarisés. Ainsi le village de Mafa Kilda en compte 2, un sur le terroir de Laindé Karéwa, et également un seul pour Israël (ce dernier comprenant 32 familles). Selon les dires des acteurs en places, l'espace était initialement occupé par les éleveurs qui ont autorisé l'installation des agriculteurs migrants (mouvements migratoires organisés à partir de 1985).

Ces trois villages et les campements d'éleveurs constituent le terroir (au sens large) suivi par le Prasac. Ils sont situés dans un rayon de 20 km environ. Du fait de leur proximité, il est fréquent de constater des locations de terre d'un village à l'autre.

4 Etude bibliographique sur les organisations paysannes

4.1 Définition des organisations paysannes

Traditionnellement, les OP sont une structure indispensable au fonctionnement de l'agriculture familiale (Rondot and Collion, 2001). Ce sont des organisations qui ont pour objectif de réduire les multiples aléas qui pèsent sur l'activité agricole, de sécuriser les conditions de production et de faire face aux pointes de travail. Il s'agit des instruments pour « régler les relations » entre les membres en ce qui concerne l'accès au moyen de production (Terre, eau, etc...). Institutionnellement, ce sont des structures d'interface conçues comme moyen de faciliter/accélérer l'intégration des ruraux au marché et à la société globale ; c'est aussi un moyen d'améliorer les relations des sociétés rurales avec leur environnement économique (marché). Les OP sont donc, ou se veulent des structures d'intermédiation entre producteurs ruraux et autres acteurs qui agissent dans leur environnement économique institutionnel et politique.

Bérut (Bérut., 1986) définit une organisation paysanne comme tout ensemble structuré de personnes vivant en milieu rural qui se sont regroupés pour atteindre un objectif commun de développement et étant en interaction avec l'extérieur comprenant ou non l'Etat. Ainsi on distingue les groupements de la mouvance étatique (anciennes coopératives, comités villageois), les groupements du type semi-étatique (créés par des sociétés de développement telles que la SEMRY et la SODECOTON au Cameroun) et les groupements d'initiative privée (action des ONG, des églises, des élites locales).

Pour Haubert. (Haubert, 1999), les organisations paysannes sont des groupes constituées par des producteurs regroupés dans des structures plus ou moins formelles pour atteindre un objectif qui ne pourrait pas être accessible aux travers de stratégies individuelles. Elles ont des histoires très variées mais qui s'inscrivent généralement dans un contexte de relations de domination de la part des autres acteurs. Elles développent des activités allant de la représentation des intérêts de ses membres à la promotion de productions commerciales en passant par le renforcement du tissu social des communautés locales. Les organisations paysannes se construisent à l'interface entre la société locale et la société globale comme un moyen de régler ces relations (Bosc et al., 2002) (Mercoiret et al., 2002). et ce qui la rend efficace c'est sa capacité à résoudre les problèmes.

Les organisations paysannes sont des organisations hybrides qui présentent un certain nombre de caractéristiques distinctives. Elles ont vu le jour de manière diverse; elles visent à réaliser des profits au bénéfice de l'ensemble des membres, et peuvent accomplir de multiples fonctions, dont certaines à but non lucratif; elles produisent et gèrent différents types de biens (exemples ...); elles peuvent également être multisectorielles; Elles peuvent opérer au niveau micro ou macro ; et elles évoluent avec le temps (Bosc et al., 2002).

4.2 Rôles des organisations paysannes

Sous l'impulsion du Fonds Monétaire International (F.M.I) et de la Banque Mondiale (B.M.), le continent africain traverse une phase de libéralisation du secteur agricole (Banque Mondiale, 1993) ; (Picard, 1999). Ceci se traduit par le désengagement des Etats de la

production et des services agricoles (encadrement, formation, crédit), et le passage à une économie libéralisée caractérisée par une réduction, voire une suppression des subventions.

S'il est devenu banal de dire que l'Afrique sub-saharienne connaît l'éclosion et le développement de nombreuses formes d'organisations paysannes et rurales, il convient de replacer ce foisonnement dans sa dimension spatiale et historique. Toutefois, tout ne se passe pas de la même manière partout : certains pays du Sahel sont maintenant connus pour la richesse de leur mouvement associatif en milieu rural (Sénégal, Burkina Faso,...), d'autres pays, un peu oubliés des feux de l'actualité, voient pourtant se développer, à l'écart des interventions classiques, des mouvements paysans originaux : Zaïre, Tchad, Niger,... (Zeller et al., 1986)

Dans cette dynamique, certaines OP sont nées de manière autonome en réaction à des contraintes externes (dégradation des ressources naturelles, fortes fluctuations de prix, manque de biens publics) ; d'autres voient le jour à partir de structures communautaires locales ou traditionnelles. D'autres enfin ont été créées par intervention étatique, en fonction des choix politiques, idéologiques et économiques des gouvernements, ou dans le cadre de programmes financés par des ONG et des bailleurs de fonds, selon la voie de développement préconisée par ces derniers. Ces programmes financés par les pouvoirs publics, les ONG et bailleurs de fonds ont mis en place des structures diverses : des coopératives, groupes de vulgarisation (système de « formation et visites »), comités de « gestion de terroir », groupements d'approvisionnement en intrants, groupements et institutions de microcrédit, associations villageoises. Il peut arriver que ces entités donnent naissance à des OP et que celles-ci soient liées aux structures sociales existantes. Certaines de ces organisations deviennent viables et autonomes. D'autres demeurent dépendantes et instrumentales : leur survie et leur durabilité dépend alors entièrement de l'aide extérieure.

Malherbe (Malherbe et al., 1990), proposent trois ensembles de critères de viabilité des groupements à savoir :

- La satisfaction des besoins à la base : besoins matériels et individuels, besoins sociaux et collectifs,
- L'appropriation de l'expérience collective : le degré d'initiative interne, la rentabilité économique, le contrôle de gestion par la base, la gestion des conflits,
- L'ouverture sur l'extérieur : la présence d'un leader, l'ouverture à de nouveaux membres, la recherche de nouveaux partenaires, la qualité des relations avec l'encadrement.

Mercoiret. (Mercoiret, 1994) confère six rôles principaux aux OP

- Se donner des objectifs conscients, explicités avec un projet pour la paysannerie dans une société en construction,
- Être capable de formuler des revendications exprimant les aspirations du monde paysan,
- Être en mesure, si nécessaire, de mobiliser les masses paysannes dans des actions concrètes pour faire aboutir les revendications,
- Être reconnu par les pouvoirs publics comme interlocuteur pour négocier les dossiers de la paysannerie,
- Trouver sa légitimité dans les structures locales (villageoises ou communales) avec une position dominante ou majoritaire,

- Avoir un fonctionnement démocratique ou les responsables élus sont porteurs de mandats, rendent des comptes et acceptent leurs renouvellements par vote à bulletin secret des membres.

4.3 Fonction des organisations paysannes

Les OP peuvent exercer cinq types de fonctions : économiques, sociales, représentation (défense des intérêts et expression de l'opinion des producteurs), partage de l'information et enfin la coordination des activités

- Fonctions économiques : approvisionnement, production, transformation, commercialisation de biens et de services, gestion des facteurs de production (eau, terre, travail, matériel agricole). Ces fonctions économiques s'exercent dans les domaines suivants : i) gestion des ressources naturelles ; ii) appui à la production agricole ; et iii) commercialisation.

- fonctions sociales au profit de leurs membres et/ou de la communauté locale : activités culturelles, éducation, formation, santé, alimentation en eau potable et assistance mutuelle.

- représentation : défense d'intérêts collectifs et sensibilisation au niveau local et parfois aussi aux niveaux régional et national (vis-à-vis de l'Etat, des entreprises, etc.).

- partage de l'information, communication interne et avec d'autres acteurs, et renforcement des capacités de manière directe ou par des accords contractuels.

- Coordination : il s'agit d'une fonction essentielle, les OP étant en mesure d'établir des liaisons au niveau local aussi bien que global et d'intégrer les fonctions susmentionnées. (Bosc et al, 2002)

Notons que le renforcement des capacités des organisations paysannes passe par un développement de la formation de leurs membres et par un accès accru à l'information qui permet :

- d'améliorer leur compréhension des changements et de ses déterminants ;
- de définir un projet stratégique prenant en compte les changements et s'appuyant sur des objectifs clairement définis ;
- de renforcer leurs capacités de négociation vis-à-vis des autres acteurs ;
- de renforcer leurs capacités en matière de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des actions les concernant ;
- enfin, de renforcer leur autonomie financière.

4.4 Activités des organisations paysannes

Les OP ont en général un ancrage local; mais du fait des activités économiques et des fonctions de représentation qu'elles assument, elles peuvent intégrer différents niveaux géographiques à savoir : villageois, local, régional, national et, dans certains cas, international. Ces liaisons micro-macro peuvent se faire par l'intégration des activités au sein d'une filière (coton, viande, fruits etc....) ou au travers de mécanismes représentatifs (fédérations par exemple).

Ainsi, les OP établissent des liaisons avec les acteurs économiques, politiques et institutionnels à ces différents niveaux. Elles fournissent

- des services qui contribuent à fournir des biens privés à leurs membres (en leur permettant d'accroître leur production et leurs revenus grâce à l'accès à des technologies, intrants et services de vulgarisation),
- des biens collectifs à l'organisation (comme des machines ou des installations de transformation de petite ou moyenne capacité, des structures de stockage, des centres d'information ou de service)
- et d'autres biens qui ont les caractéristiques de biens publics (soins de santé de base, alphabétisation, formation professionnelle, méthodes améliorées de gestion des ressources naturelles, participation à la définition de politiques publiques appropriées, etc.).

Par leurs activités, les OP produisent aussi des bénéfices qui peuvent contribuer à fournir des biens publics (par exemple, gestion plus durable de ressources communes) et ont des effets multiplicateurs et de levier. (Bosc et al., 2002). Quand elles sont spécialisées, les OP peuvent intervenir souvent dans les filières agricoles, en menant des activités économiques allant de la production à la transformation et à la commercialisation, ainsi que dans les secteurs sociaux (santé, éducation) aux côtés d'autres organisations communautaires et des autorités locales

L'acquisition de compétences par les organisations passe bien évidemment par la formation de leurs responsables. Dans le contexte actuel, la formation/information des responsables des organisations apparaît comme un enjeu majeur notamment pour qu'ils soient en mesure de faire des choix raisonnés et participés pleinement aux négociations les concernant. Ceci permet de sortir de la vision technique de court terme afin de se fixer des objectifs à moyen et long terme tenant compte des mutations très rapides de leur environnement. En ce sens, les différents programmes de formation mise en œuvre doivent chercher à élargir la vision des responsables des OP africaines et à mettre à leur disposition des outils d'analyse économique. De tels programmes de formation mériteraient d'être multipliés par la mise en place de programmes nationaux afin de mieux valoriser les investissements de formation. (Bosc et al., 2002).

5 Les organisations paysannes au Cameroun

5.1 Historique de leur installation

L'histoire des OP au Cameroun a débuté avec les coopératives dans les années 1920. Quoiqu'elle présente de nombreuses similitudes avec celles des autres pays africains, elle dénote une certaine spécificité qui tient à la diversité géographique et humaine des organisations, mais aussi à la juxtaposition de deux courants anglophones et francophones. (Zeller et al., 1986)

On note que dans la partie occidentale du pays, anciennement sous administration britannique, les coopératives sont assez marquées par l'idéologie du développement communautaire. Elles sont assez libérales et le rôle de l'Etat y est relativement absent. De nombreuses coopératives de collecte et de commercialisation vont se créer et progressivement se fédérer au bénéfice des agriculteurs. La North West Cooperative Association (NWCA) est

l'héritière de la « Bamenda Provincial Cooperative Produce and Marketing » créée en 1953 pour regrouper les unions locales.

Ce même auteur complète son analyse en notant que dans la partie orientale, anciennement sous administration française, les coopératives ont été plus ou moins imposées à la population par l'Etat. C'est ainsi qu'à partir de 1937 l'Etat crée et contrôle les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) qui se transforment plus tard en Sociétés Africaines de Prévoyance (SAP). Ristord précise que ces coopératives concernaient de nombreux producteurs, contribuables soumis à l'impôt forfaitaire.

Diagne et Pesche (Zeller et al., 1986) relatent que dans la décennie qui a suivi l'indépendance, l'Etat a cherché à s'appuyer sur le mouvement coopératif pour moderniser l'agriculture notamment en prévoyant des aides financières pour les paysans et en développant les moyens de formation des cadres : l'Etat a poursuivi un effort d'harmonisation après l'unification du pays en 1972 en se référant davantage au modèle francophone par l'instauration d'actions spécifiques dans le cadre d'une administration spécialisée. Il ajoute qu'en 1973 une loi portant statut des sociétés coopératives est promulguée, suivi d'un décret d'application en octobre 1974 ; l'ensemble des coopératives dépend alors de la direction de la Coopération et de la Mutualité (Coop-Mut) sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Il remarque ensuite que cette loi décrète également la création du Fonds National de Développement Rural (FONADER) qui sera chargé de soutenir les actions des Groupements d'Agriculteurs Modernes (GAM) initiés par le Ministère de l'agriculture. Il disparaîtra à la fin des années 80.

Au cours de ces mêmes années (1970 à 1980) d'autres instances étatiques ont lancées diverses initiatives pour la structuration du monde rural. (Doumde, 2003) signale qu'au milieu des années 1980, on notait déjà l'existence de quelques OP autonomes mais que le vrai foisonnement se produit dès 1988, grâce au désengagement de l'Etat et à l'impulsion de certaines Organisations Non Gouvernementale (ONG) notamment le SAILD, mais aussi à un cadre juridique favorable. A ce titre il cite la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 sur les associations et celle de la réforme coopérative du 14 août 1992.

5.2 Les OP au Nord-Cameroun

Face à la misère rurale dont ils sont ou se sentent victimes, les paysans recourent au Nord-Cameroun comme ailleurs, à différents types de conduites ou stratégies collectives. Mais l'implantation d'organisations de type coopératif a résulté dans la plupart des cas d'une intervention autoritaire. Mais cette intervention a eu essentiellement comme effet inattendu dans cette région de favoriser la pénétration du capitalisme dans l'agriculture, c'est-à-dire de moderniser, d'accroître et d'orienter la production dans les secteurs stratégiques pour des opérateurs dominants qui ont su récupérer une partie significative de la valeur produite (Haubert, 1989). A l'indépendance, l'Etat s'est institué comme acteur central du développement, avec souvent comme objectif - non nécessairement contradictoire avec le précédent - d'assurer sa maîtrise sur l'économie rurale, ou tout au moins sur ses composantes essentielles (Haubert et al., 1985).

Cette implantation d'organisations coopératives a ainsi pu répondre à des objectifs sociopolitiques et idéologiques plus ou moins importants selon les cas: étendre le pouvoir des

groupes dominants sur des populations rurales peu intégrées à la nation, contourner ou marginaliser les autorités locales, contrôler les revendications éventuelles des producteurs, affirmer le caractère progressiste du gouvernement, etc. Cela a conduit parfois à donner au champ des organisations paysannes une extension plus importante que celle requise par les objectifs strictement économiques (Haubert, 1991).

5.3 Les premières structures coopératives

Outre les formes de <<paysannat>> relativement limitées dans la région et qui ont selon Nama,(Nama, 2003) donné des résultats peu concluants, les initiatives les plus importantes de la période coloniale ont été les SIP et plus tard les SAP après la seconde guerre mondiale. Les SIP ne voient le jour dans le Nord qu'à partir de 1937 et deviennent en 1947 les SAP sans que ce changement donne aux paysans concernés un plus grand pouvoir dans la gestion de ces sociétés << pré coopératives>>. Les SAP alimentées par des cotisations obligatoires, fonctionnant toujours sans grande participation des paysans et leur gestion est parfois bureaucratique. A la suite de la promulgation de la loi de 1973, les SAP deviennent les SOMUDER (Sociétés Mutuelles de Développement Rural) avant d'acquiescer en 1974 le statut de SOCOOPED (Sociétés Coopératives d'Epargne et de Développement)

Selon (Roupsard, 1987) l'essor du mouvement coopératif au Nord Cameroun est lié à la création de deux sociétés de développement à savoir la SDCC (Société de développement du coton du Cameroun) et la SEMRY (Société d'exploitation et de modernisation de la riziculture de Yagoua) que nous présenteront succinctement à titre d'exemple. Plus tard, d'autres organismes d'appui au développement rural ont également activement participé à la structuration du monde rural.

5.3.1 Les OP de la filière coton

En 1980, la Sodécoton a proposé aux planteurs de se regrouper en Groupements Villageois Pré-coopératifs (GVP). La taille de chaque GVP était limitée à la dimension d'un village, afin de permettre aux planteurs de s'exprimer et de participer activement à la vie de leur regroupement. Ces GVP sont ensuite devenus des Groupements Villageois des Producteurs (toujours avec le même sigle GVP), qui avaient pour seule activité la collecte primaire de la production agricole en général et surtout la production cotonnière. A partir de 1987 les GVP, dont le fonctionnement a été jugé satisfaisant, ont élargi leurs activités à l'encadrement agricole et à la gestion d'un magasin d'intrants devenant ainsi des Groupements Villageois Autogérés ou GVA (Nama, 2003)

5.3.2 L'arrivée du Projet de Développement Paysanne et Gestion de Terroir(DPGT)

Les objectifs assignés au volet d'appui à la professionnalisation agricole du projet DPGT étaient d'œuvrer à la professionnalisation du milieu rural en améliorant la productivité et la capacité de gestion des Associations Villageoises des Producteurs (AVP) héritières des

GVA. Il s'agissait selon lui d'améliorer le fonctionnement interne des AVP, d'accroître leur degré d'autonomie et leur degré de responsabilisation.

La privatisation annoncée de la SODECOTON et les efforts d'animation ont déclenché chez certains paysans, la volonté de prendre en main leur destin pour mieux gérer l'avenir et garantir eux-mêmes la préservation de leurs intérêts. Le projet DPGT a suscité une dynamique dans le milieu paysan (Nama, 2003) qui a activement participé à la naissance de l'Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun (OPCC-GIE) initiée et encadrée par son opérateur économique principal, la Sodécoton.

5.3.3 L'OPCC-GIE

L'OPCC-GIE a été mise en place en juillet 2000 avec pour objectif de représenter les producteurs de coton auprès de la société cotonnière, des autorités administratives, communales et traditionnelles. Elle regroupe actuellement 360 000 producteurs organisés en 2000 OP dont 1900 se sont fédérées sous la tutelle de l'OPCC, les 100 autres souhaitant rester indépendantes. L'OPCC-GIE s'est fixé comme objectifs de :

- 1 - Défendre les intérêts des producteurs de coton,
- 2 - Assurer le bien être des producteurs,
- 3 - Faciliter l'acquisition d'intrants et de matériels agricoles par les producteurs,
- 4 - Assurer régulièrement l'information aux producteurs sur la filière coton
- 5 - Favoriser l'augmentation de la production cotonnière au Nord-Cameroun.

L'OPCC a organisé ses groupements en trois catégories selon leur niveau d'autonomie :

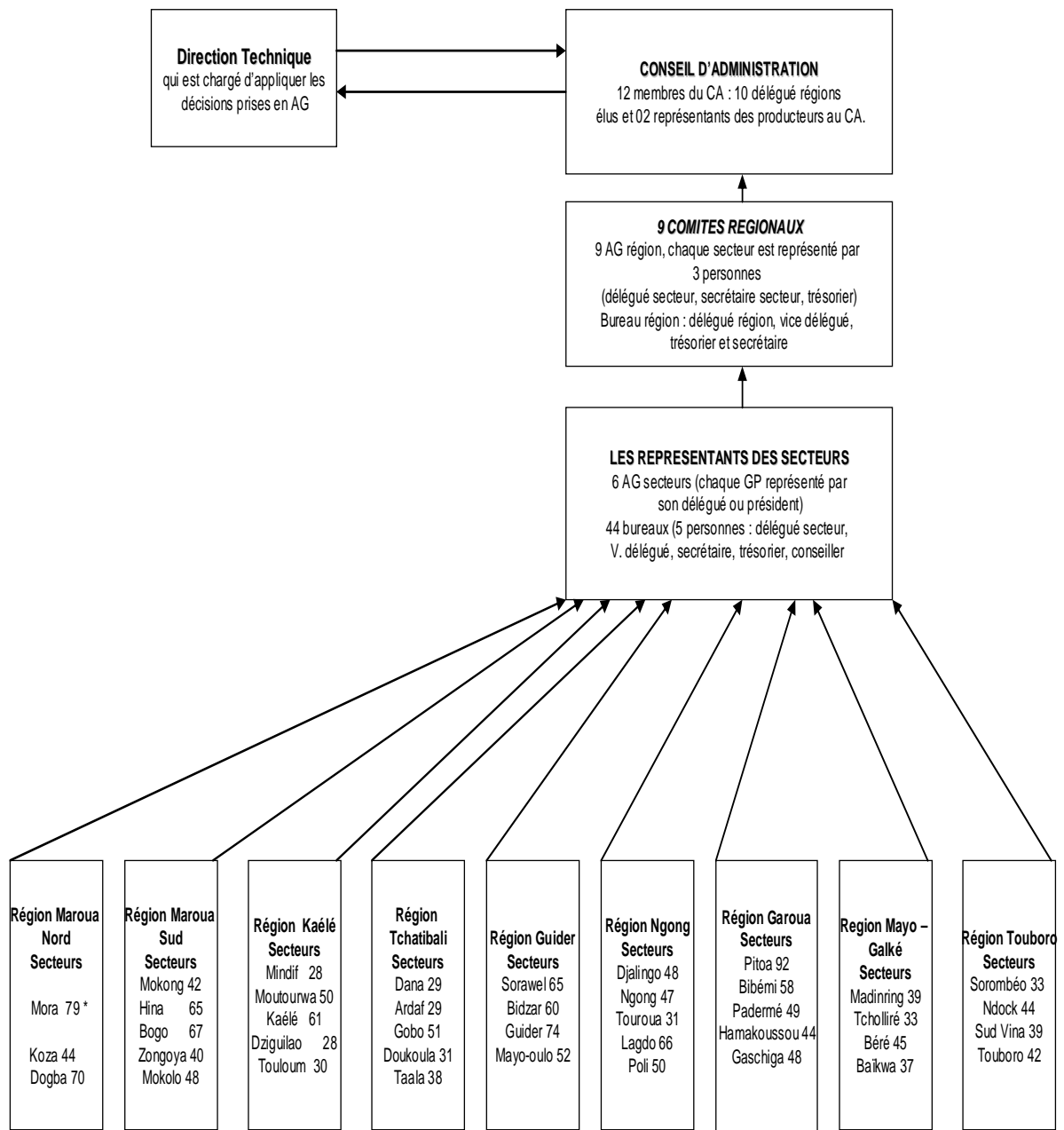
1 -Le GPB (Groupement de Producteurs de Base). Il est géré par un agent de la Sodécoton

2 -Le GPM (Groupement des Producteurs avec Mandat de gestion).. Il est géré par un agent de la Sodécoton, mais qui est pris en charge financièrement par le groupement.

3 -le GPA (groupement de Producteurs autonomes), La gestion du groupement est entièrement sous la responsabilité des producteurs. La Sodécoton n'y exerce aucune autorité. Le surveillant de culture et les produits du magasin sont au groupement.

Notons que c'est l'OPCC-GIE qui valide ou accepte le classement des Op dans l'un ou l'autre niveau de gestion. La faîtière joue le rôle d'auxiliaires de la société cotonnière, étant chargés de certaines activités rétrocédées par cette dernière dans le cadre d'un processus de désengagement. Si pour la société cotonnière, ce transfert de responsabilité constitue le moyen le plus simple de réduire des charges imputant ses bénéficiaires, pour les paysans organisés, cela apparaît comme une opportunité pour prendre de l'autonomie et se constituer des revenus collectifs.

STRUCTURATION ET ORGANIGRAMME DE L'OPCC - GIE



Légende:

* Nombre de groupements par secteur

5.3.4 La SEMRY

La création de la SEMRY s'accorde avec la politique nationale d'autosuffisance alimentaire qui prévalait en 1990 (Abakachi, 2000). Et pendant longtemps, le marché camerounais était acquis à la SEMRY qui assurait la couverture des importations de riz. Les pouvoirs publics ont pensé que la distribution du riz SEMRY ne devrait pas poser de problèmes, persuadé que les opérateurs privés se chargeraient efficacement d'assurer le marché. Malheureusement, les objectifs de l'Etat ne coïncidaient pas aux objectifs des opérateurs privés qui ne visaient que la maximisation de leurs gains monétaires ; ces derniers préféraient se polariser sur le riz importé qui leur procuraient des marges bénéficiaires supérieures à celles réalisées en distribuant le riz local (Engola Oyep, 1989).

Roupsard (Roupsard, 1987) rapporte qu'en 1983, une réhabilitation des aménagements réalisée par le projet SEMRY-I avait été entreprise ; les travaux prévus pour une période de cinq ans permettaient de mener conjointement des opérations de remembrement et d'organiser les groupements de riziculteurs. L'expérience selon lui fut d'abord lancée pendant la campagne 1983/1984 sur le casier I le plus proche de Yagoua. L'organisation était préparée par un recensement exhaustif de la population concernée dont les données furent par la suite exploitées par traitement informatique. Ainsi, une famille de moins de cinq personnes recevait un piquet (parcelle correspondant à un ½ ha) .Une famille composée de six à dix personnes recevait deux parcelles et ainsi de suite. En 1985, cinq groupements avaient été mis sur pied avec un total de 400 adhérents (représentant le 1/3 des riziculteurs sur l'ensemble du casier).

Un an plus tard, six autres groupements furent constitués portant à plus de 1000 le nombre de familles concernées. L'objectif de cette restructuration était de rendre les producteurs moins dépendants de la SEMRY en leur donnant une part de responsabilité plus grande et en réduisant l'encadrement de base. Les groupements étaient en charge de la création et l'exploitation des pépinières, la répartition des intrants et la commercialisation du paddy.

Si en 1987 on comptait 27 groupements, on en dénombre actuellement une centaine rassemblant près de 12 000 riziculteurs (sur un total de 22 000). Pour permettre aux groupements de fonctionner, la SEMRY a procédé à leur restructuration par la définition des tâches, la répartition des rôles, le choix d'un mode de désignation des responsables et l'élaboration d'un programme de formation (Bikoï, 1991)

6 Recensement et caractérisation des organisations paysannes de Mafa-Kilda, Laïndé Karewa et Israël.

6.1 Plusieurs formes de caractérisation

De nombreux écrits ont été composés sur la caractérisation de la diversité des formes d'organisations rurales dans les pays du Sud. De même, plusieurs typologies ont été proposées pour classer ces organisations. Ces typologies reposent sur différents critères tels que l'origine de l'organisation (groupements mis en place par une société d'Etat ou un projet ; groupements spontanés), son statut (groupements formels ou informels ; groupements de base ou fédérations ; etc.), la nature de ses activités (activités économiques, sociales, et/ou syndicales), etc.

Une de ces typologies propose de distinguer deux grands types d'organisations fondamentalement différentes (Mercoiret et al., 2002) :

- les organisations « traditionnelles » qui ont surtout pour fonction de réguler les relations internes au groupe concerné ;
- les organisations « nouvelles » qui ont plutôt pour fonction d'organiser les relations du groupe avec l'extérieur et qui apparaissent donc comme des structures d'interface entre les producteurs, et les acteurs publics et privés de leur environnement (les structures de l'Etat, c'est-à-dire les administrations, les services techniques et les sociétés parapubliques ; les collectivités locales ; les opérateurs d'appui au développement ; les opérateurs privés en aval et en amont de la production ; etc.).

Notons qu'il existe également un autre groupe un peu particulier d'organisations dont la fonction est de fournir aux organisations des services spécialisés. Ce groupe comprend par exemple les caisses mutuelles d'épargne et de crédit qui se développent un peu partout ou encore les centres d'appui en gestion.

Les OP peuvent être également classées en fonction de deux critères qui apparaissent également bien adaptés à notre étude :

- Le degré d'intégration au marché permet de distinguer les organisations qui sont engagées dans des filières intégrées de produits d'exportation sur lesquels repose l'économie nationale (coton, cacao, café, etc.) ou de produits vivriers stratégiques en matière de sécurité alimentaire ou d'approvisionnement des centres urbains ; et d'autres œuvrent sur des filières de moindre importance stratégique ou plus dispersées (élevage, maraîchage, cultures pluviales, etc.).
- Le niveau de structuration : les OP de base, les fédérations régionales et les associations nationales qui peuvent regrouper plusieurs fédérations. (Bosc et al., 2002)

6.2 Recensement des OP et caractérisation

L'inventaire des OP des trois terroirs révèle un total de 15 OP intervenant dans le domaine agricole donc 6 à Laïndé Karewa, 5 à Mafa-Kilda et 4 à Israël. Le tableau suivant reprend les principales informations recueillies :

Tableau 1 : recensement des OP et principales caractéristiques

Nom de l'OP	Date de création	Siège	Sexe du groupe	Structure de rattachement	Statut	Nombre D'adhérents	Activité principale	Certificat d'inscription	Compte bancaire	Nombre de réunions	Ressources	Structure d'appui
Association des jeunes Zangad	2000	Laïndé Karewa	Mixte	Aucun	Non	22	Mains d'œuvre et production vivrière	Aucun	Non	/	Travaux dans les exploitations	IRAD
Association Genadal	2003	Laïndé Karewa	Masculin	Aucun	Non	06	Production de cultures vivrières	Aucun	Non	Une à la création	Cotisation, pépinière	
GPE des Femmes EELC	2005	Laïndé Karewa	Féminin	Aucun	Non	12	Production des cultures vivrières	Aucun	Non	Une par semaine	Cotisation, dons, vente production	
ASEBI	2002	Israël	Mixte	Aucun	Non	20	Production et commercialisation des céréales	Aucun	Non	Une fois par mois	Cotisation et vente petits ruminants	Aucun
Ass. Dalahaïtsanao	2005	Mafa kilda	Mixte	Aucun	Non	18	Production des cultures vivrières	Aucun	Non	Une fois par semaine	Cotisation	Non
GIC stockage et commercialisation des céréales de la Bénoué	2003	Laïndé Karewa	Mixte	Aucun	Existe	09	Production vivriers, stockage des céréales	Existe	Crédit du Sahel	/	Aucune	UEBC
GIC Hayaha	2004	Laïndé Karewa	Masculin	Aucun	Existe	12	Production et commercialisation des vivrières	Existe	Crédit du Sahel	Une par mois	Cotisation	Crédit du Sahel
GIC Coton	1998	Laïndé Karewa	Masculin	OPCC	Existe	116	Production et vente du coton	Existe	Existe	/	Primes SDCC	SDCC
GIC Narral	2005	Israël	Masculin	Aucun	Existe	32	Pratique d'élevage des petits et grands ruminants	Existe	Existe	Irrégulière	Cotisation, vente céréales et bétail	- Crédit du Sahel, DEPIA
GIC Coton Nabouli	1998	Israël	Masculin	OPCC	Existe	84	Production et commercialisation du coton	Existe	Existe	/	Primes SDCC	SDCC
GIC Balané	2002	Israël	Féminin	Aucun	Existe	24	Production des cultures vivrières	Existe	Existe	/	Cotisation	Crédit du Sahel
GIC Coton mafa kilda	1997	Mafa kilda	Masculin	OPCC	Existe	160	Production et commercialisation du coton	Existe	Existe	/	Primes SDCC	SDCC
GIC Nwaïva	2000	Mafa kilda	Mixte	Aucun	Existe	11	Production des cultures vivrières	Existe	Existe	/	Cotisation, crédits et commerce	Crédit du Sahel
GIC Forêt	2004	Mafa kilda	Masculin	Aucun	Existe	13	Production et commercialisation des plants	Existe		/	Vente des plants	ESA
GIC Ntekava	2002	Mafa kilda	Mixte	Aucun	Existe	10	Production des cultures vivrières	Existe	Existe	/	Crédits, vente des produits récoltés	Crédit du Sahel

Sur ces OP, 10 possèdent un statut légal, les cinq autres étant encore au stade informel. Globalement, ces OP regroupent 549 adhérents, dont 177 à Laïndé Karewa, 212 à Mafa-Kilda et 160 à Israël ; *il est rappelé que le recensement ne tient compte que des OP qui ont une relation avec les activités agricoles.*

Les GIC « coton » regroupent à elles seules 360 adhérents (66% des adhérents) pour seulement 189 pour tous les autres groupes.

Parmi les OP, 6 sont mixtes, 7 sont masculins et seulement 2 féminins. La moindre implication des femmes peut s'expliquer par l'environnement socioculturel. Les lois traditionnelles et religieuses limitent souvent leur déploiement : il est de coutume que la femme doit s'occuper en priorité de son ménage et des enfants à la maison, le contact avec l'extérieur n'est pas une coutume facilement acceptée. D'autre par, les femmes sont obligées de terminer les travaux dans les exploitations familiales (Toupouri). Quelquefois aussi la circulation de mauvaises informations entretient de nombreuses intrigues chez les femmes. Toutefois avec les campagnes d'émancipation des femmes, elles commencent progressivement à s'impliquer dans la vie collective.

Les deux OP féminines sont ciblées sur la production agricole et la transformation : boissons fermentés (bil-bil, arki), et la préparation à base de manioc (gourka).

La répartition du nombre d'adhérents en fonction du genre dans les différents terroirs est comme suit :

Tableau 2 : nombre d'adhérents suivant le genre et la localisation

	Laïndé Karewa	Israël	Mafa-Kilda	Total
Mixte	31	20	39	90
Masculin	134	116	173	423
Féminin	12	24	0	36
Total	177	160	212	549

Les données de ce tableau montrent une nette dominance des OP masculines. Les OP mixtes (16 % des adhérents) et surtout féminines (7 %) restent presque marginales. Il est à noter que dans les OP mixtes, le nombre de femmes (46) est équivalent à celui des hommes (44).

Les deux OP féminines sont localisée l'une à Laïndé Karéwa, l'autre à Israël ; le premier groupe, semble bien au courant des avantages des associations et elles s'y intéressent. Les membres ont eu à participer à quelques séances de formation de groupement ; mais le fonctionnement de l'OP semble vacillante : ainsi, deux groupes de femmes avaient été créés avec comme objectif de réaliser des champs communautaires de maïs. Malheureusement les cultures n'avaient pas pu être menées jusqu'à terme parce qu'il manquait l'entente entre les différents partenaires.

La seconde OP féminine a été créée dans le cadre du projet Paddy (basé à Meiganga) qui donnait des aides monétaires aux associations de femmes, mais le déroulement des activités a entraîné la démotivation des femmes et le groupe s'est déstructuré. Par ailleurs, les promoteurs du groupe n'ont pas respecté leurs rendez-vous.

Les OP sont toutes de création relativement récente :

Tableau 3 : années de création des OP recensées

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Nombre	1	2	0	2	0	3	2	2	3	15

Les créations d'OP se font au rythme moyen de 1 à 3 par année. Les variations interannuelles s'expliquent souvent par l'impact des campagnes publicitaires et des déceptions enregistrées après la création des groupes. On note une fréquence plus régulière à partir de 2002, ce qui semble correspondre aux messages fréquents lancés par les services de l'Etat.

Concernant Mafa-Kilda, sur les cinq groupes recensés les groupes mixtes sont les plus fréquents. Les femmes n'ont pas de groupe propre. Une des caractéristiques des OP de Mafa Kilda est leur fréquente construction sur des groupes familiaux et les individus d'un même clan s'inscrivent avec leurs femmes, certains inscrivent aussi leurs familles qui sont en ville afin de les faire profiter des avantages financiers du groupement.

L'activité principale des OP étudiées est la production vivrière (maïs, sorgho, arachide) et de coton. Une seule concerne l'élevage et 3 ont des activités de production mais sont surtout centrées sur la commercialisation de produits transformés.

Tableau 4 : nombre d'adhérents selon les activités

	Production vivrière	Production coton	Commerce	Elevage	Total
Nbre d'OP	8	3	3	1	15
Nbre d'adhérents	112	360	45	32	549

On note également qu'elles sont d'importance très différente en nombre d'adhérents:

Tableau 5 : nombre d'OP selon leurs nombre de membres

Nombre de membres	< 10	11 à 30	30 à 50	> 50
Nombre d'OP	2	9	1	3

La plupart des OP sont de petite taille; la plus petite compte 6 membres, la plus grande 160 adhérents. Les trois plus importantes concernent la culture du coton. En dehors du coton, la seule qui atteigne une taille significative concerne une OP d'élevage (32 membres).

Enfin, on note que seules les OP « coton » comptent une structure faîtière et sont très structurées. Toutes les autres ont certes de contacts avec diverses institutions (banque, recherche, projets), mais ne sont pas intégrées dans des structures de regroupement de type fédérative.

On trouvera en annexe le descriptif détaillé de chaque OP

6.3 Typologie des OP recensées

Sur les informations collectées, nous avons essayé des regroupements basés sur les objectifs et les activités des OP recensées. Ainsi, il a été possible d'identifier six groupes différents :

- OP basée sur le travail saisonnier : ce groupe se constitue pour une durée limitée en général pour une campagne agricole. Son objectif principal est de se louer comme groupe de main d'œuvre pour gagner de l'argent. Dès la campagne terminée, le groupe se disloque, pour éventuellement se reconstituer l'année suivante. Leurs activités s'articulent autour des semis, des sarclages, des récoltes. Ce sont des groupes très dynamiques, mais de durée saisonnière :
 - C'est le cas de l'association des jeunes Zangad de Laïndé karewa.

- OP créées sur un projet unique d'obtenir un crédit : cette demande de crédit est sensée servir pour produire les céréales et les arachides. Ils n'ont jamais obtenu de crédits, ils ne se sont pas encore disloqués, mais ne travaillent non plus en groupe. C'est le cas des groupes :
 - stockage et la commercialisation des céréales de la Bénoué de Laïndé Karewa,
 - GIC Genadal de Laïndé Karewa,
 - GIC Narral d'Israël,
 - GIC Balané d'Israël.
 - GIC Forêt de Mafa Kilda

La constitution de ces organisations et l'adhésion des paysans est le plus souvent motivée par les avantages financiers qu'escomptent les adhérents (promesse d'octroi de subventions, crédits préférentiels, assistance technique, etc., généralement subordonné à la formation de groupements). Cette attente, souvent non récompensée, affaiblit la solidarité des membres. C'est ainsi que beaucoup de groupements régressent ou disparaissent lorsque diminue ou cesse l'appui extérieur. A titre d'illustration, en 2004, les membres du GIC de stockage et commercialisation des céréales de la Bénoué ont cotisé une somme de 250 000 qu'ils ont déposé dans leur compte au Crédit du Sahel. Ils voulaient un crédit de 1 000 000, la banque leur avait demandé d'attendre trois mois afin d'entrer en possession de la somme. Les délais étant dépassés sans suite à la demande de crédit, les membres ont demandé au président d'aller retirer leur argent ; ce qui a été aussitôt fait.

- OP constitués sur un projet structuré et des objectifs précis dans le domaine de la commercialisation de leurs productions agricoles. Ces groupes ont réussi à se consolider grâce à leurs statuts, leurs activités, ou encore aux contacts extérieurs. Ils ont obtenus des crédits auprès du crédit du sahel.. Ce sont :
 - GIC Hayaha de Lainedé Karewa,
 - GIC Nwaïva de Mafa Kilda,
 - GIC Ntekava de Mafa Kilda.

Ce sont des groupes très actifs et fonctionnels C'est donc des groupes ayant l'ensemble de l'outil juridique Ils sont dirigés les uns par des femmes dynamiques dans les villages (GIC Nwaïva, GIC Ntekava) et l'autre par un agent de développement rural (GIC Hayaha). Ils interviennent dans la production des cultures vivrières (maïs, arachides, muskwari, légumes diverses) et la commercialisation des produits récoltés.

Les revenus du groupe proviennent des activités agricoles, de la cotisation de ses membres et des crédits à la banque. En 2005 le GIC Hayaha avait demandé à leur banque un crédit de 700 000 pour produire le maïs. La banque le leur avait accordée ce qui leur avait permis de réaliser une bonne campagne agricole. La plupart de leurs dépenses sont constituées

par la location des parcelles, l'achat des intrants agricoles, les frais de déplacement de ses membres en ville.

- OP structurées sur une motivation religieuse : Ces groupes ont réussi à se maintenir sans statut, sans crédit. En complément de leurs activités religieuses, ils conduisent des activités agricoles qui leurs génèrent des revenus. Ce sont :
 - groupe de femmes de l'église évangélique luthérienne du Cameroun de laïndé karewa (EELC)
 - l'association des syndicalistes éveillés d'Israël (ASEBI)

Ces groupes n'ont pas encore véritablement démarré leurs activités agricoles : ils se fixent des objectifs pour chaque campagne agricole sans jamais les atteindre. Comme l'activité agricole n'est pas la préoccupation première de ces groupes, ces opérations restent marginales.

- OP tontine : un groupe fonctionne sous forme de tontine. Leurs objectifs est de mettre à disposition des membres de façon chronologique une somme d'argent importante (tous les mois, une personne touche la totalité des cotisations) qui permette d'envisager des investissements. C'est une forme d'épargne occasionnelle sans frais ni prélèvements de gestion. Comme ce groupe fonctionne bien, ils envisagent de former un GIC
 - association dalahaïtsanao
- Le dernier type de groupe rencontré, les GIC « coton ». Ils sont organisés et encadrés étroitement par l'OPCC (structure faitière) et la Sodécoton. Ils sont présents dans les trois localités et regroupent plus de la moitié des producteurs organisés en OP. Ce sont :
 - le GIC coton de Laïndé Karewa,
 - le GIC coton de Nabouli- Israël,
 - Le GIC coton de Mafa Kilda.

Ce sont des groupes légalisés qui sont fédérés à l'échelle régionale et nationale. Le GIC Coton de Mafa Kilda avait atteint le niveau GPA (voir plus haut) mais il a été rétrogradé au niveau GPM par suite d'une déficience récente de gestion.

L'adhésion aux GIC coton donne accès plus facile aux intrants (semences, engrais, herbicides, insecticides...). La SDCC n'accorde effectivement ses crédits intrants qu'aux agriculteurs appartenant à ces groupements, car ils assurent la caution et les garanties de remboursement. L'OP coton permet aussi d'organiser et de simplifier les opérations de collecte et de vente. Ces OP coton sont de création plus ancienne par rapport à tous les autres groupes. L'entrée des paysans dans la culture du coton se justifie donc par l'octroi des crédits intrants et l'activité de commercialisation de leurs produits.

7 Discussion, conclusion

Les OP recensées sur les trois villages de Laïndé Karéwa, Mafa Kilda et Israël et ayant un contact avec une activité agricole, sont au nombre de 15. Elles sont de taille très variables (de 6 à 160 membres) dont les activités concernent principalement la production végétale (coton, cultures vivrières, maraichage), l'élevage et la commercialisation. Une seule conduit une activité qui pourrait être assimilée à une opération de micro-crédit (tontine).

Parmi ces OP, certaines fonctionnent avec un certain dynamisme, d'autres ont tendance à stagner voire même périlcliter.

Cotisations des membres

Les revenus des OP proviennent pour une grande part des cotisations en nature (sac de céréales) et en argent au sein de l'organisation. Ces cotisations sont en général irrégulières et insuffisantes pour pouvoir envisager des investissements propres (hangar de stockage par exemple) ou des opérations de micro-crédits (crédit sur intrants etc ...). Il a été également constaté que l'octroi d'un crédit interrompait parfois le mouvement de cotisation, les membres considérant que le crédit perçu leur permettait dans l'avenir de faire abstraction de la cotisation. Ces constats sont d'autant plus vrais que les OP sont inorganisées ou peu dynamiques.

Attente d'éventuels crédits et subventions

L'octroi d'une subvention peut jouer un rôle incitatif si la demande est faite par une OP déjà fonctionnelle et que la demande soit construite sur un projet commun. Mais elle peut également entraîner des effets pervers : la construction d'une OP sur un projet qui n'a comme seul objectif la recherche d'une subvention, conduit le plus souvent à une impasse. C'est ainsi que l'on a constaté qu'un certain nombre d'OP du terroir ont été créées uniquement dans le but de bénéficier d'un financement. La conséquence inévitable est un manque de dynamisme qui souvent conduit à leur disparition.

Notons aussi que certains facteurs internes, à savoir le manque de maturité voir l'irresponsabilité de certains délégués qui gèrent leurs OP dans le but d'asseoir leur pouvoir et leur statut social, et non de se mettre au service de leur organisation. On a constaté, par exemple, des objectifs trop ambitieux en fonction de l'importance de l'OP, une gestion hasardeuse des finances (détournements). Le manque d'information et l'ignorance sont également des obstacles à l'octroi des aides. Enfin, certains acteurs extérieurs promoteurs des OP ne réalisent pas les promesses qu'ils font aux paysans ; ou pire encore, procèdent aux collectes de fonds avant de disparaître dans la nature ... Les producteurs n'ont pas les informations nécessaires pour reconnaître leurs droits et faire efficacement face à ces malveillances.

La taille des OP semble un facteur limitant décisif qui pèse sur l'efficacité de leurs activités.

La production agricole est l'activité première des OP, et la commercialisation de ces produits représente souvent la principale source de revenu de leurs activités. La commercialisation des céréales par exemple doit passer par une période de stockage pour être vendu lorsque le marché sera favorable. Les prix peuvent effectivement fluctuer de façon très sensible entre la récolte et les mois de soudure (exemple du maïs en 2005 : 10500 FCFA le

sac de 100 kg à la récolte, 24 000 FCFA en juin de l'année suivante). Or la faible disponibilité financière de l'OP fait que certains groupes peuvent avoir besoin ponctuellement d'argent pour faire face à des contraintes inattendues. L'OP va donc brader son stock céréalier à un prix non rémunérateur. Il semble dans ce cas que la faible taille de l'OP (souvent compris entre 5 et 20 membres) soit un facteur limitant décisif pour assurer un fonctionnement efficace de l'OP.

Les prises de décisions et le choix des leaders

Les statuts prévoient généralement les modalités des prises de décisions : la nature des assemblées ordinaires et extraordinaires, les délais de convocation, le quorum, les pouvoirs respectifs de l'assemblée, du conseil d'administration (OPCC-GIE), les modalités d'élection, la durée des mandats des responsables etc.... Ces modalités sont précisées dans un style juridique qui reste souvent incompréhensif à la plupart des membres des OP. En effet, les documents officiels déposés sont calqués sur des modèles juridiques préexistants. Si donc ces formes juridiques sont respectées, elles apparaissent cependant comme une sorte de rituel auxquels doivent se soumettre les paysans. Ils viennent par la suite apposer leurs pouces sur un procès verbal dont ils ignorent le véritable contenu.

Cette première étape se poursuit en générale par une élection à l'unanimité et sans discussion des responsables souvent désignés à l'avance. Dans ce schéma juridique qui se superpose à une pré-organisation hiérarchique traditionnelle (se sont souvent les notables ou responsables locaux qui sont à l'initiative de ces mouvements), les membres donnent leur approbation en perdant alors souvent leur pouvoir de décision; leur droit d'intervention ultérieur se limite souvent à des détails mineurs et sont relégués à un rôle de figurant. En conséquence, le contrôle des activités et de la gestion sont insuffisantes. La compréhension et la participation des membres moyens restent alors symboliques. De plus, les détournements de fonds sont fréquents et constituent une des causes principales de l'arrêt de l'OP. Sous prétexte que la masse des membres est analphabète et peu compétente dans les affaires administratives, les responsables éprouvent la forte tentation de créer une scission entre bureau et membres, pour se réserver la gestion de l'OP.

Quelques éléments de viabilité d'une OP suggérés par un certain nombre de paysans contactés :

- *Le choix des responsables*

Le choix des *leaders* qui sont disposés à s'investir pour le groupe et non pour leurs préoccupations personnelles. L'esprit « coopératif » des individus ne semble pas toujours guider le comportement des individus, contrairement à ce que l'on peut constater par exemple en Amérique latine (Hocdé, 2002) ou encore en Afrique de l'Ouest (Faure et al., 1996) où le mouvement coopératif a pris un essor manifeste. Cette évolution d'un comportement individualiste vers une démarche plus collective semble une clef de réussite et de durabilité.

- *La formation*

La formation des producteurs est un élément essentiel pour la stabilité et le dynamisme des OP, car elle permettrait à tous les membres de s'impliquer davantage dans les affaires du groupe. Cette formation concerne autant l'enseignement de base (alphabétisation), la

sensibilisation aux principes de fonctionnement des OP que les formations thématiques sur les activités de leur groupe.

- *La sensibilisation, circulation de l'information*

Cette formation accordée à une bonne circulation de l'information permettra aux producteurs d'assurer un même niveau de compréhension sur le fonctionnement de l'OP et de s'intégrer collectivement dans les activités du groupe : *l'OP est l'affaire de tous les membres*. Le déploiement d'un programme d'échanges d'expérience entre OP voisines pourrait avantageusement encourager la réflexion entre les paysans comme source du savoir.

ANNEXE

Nom : ASSOCIATION DES JEUNES ZANGAD

Lieu : Lainde karewa

Date de création : 2000

Nombre adhérents : 22

Objectifs de l'op

Travailler dans les exploitations pour avoir de l'argent (main d'œuvre salariée),
La production et la vente des cultures vivrières.

Constitution

groupe mixte : dix- sept hommes, cinq femmes.

Fonctionnement

Les revenus du groupe proviennent essentiellement des travaux dans les exploitations agricoles.

Relations extérieures

- Les contacts : Institut de recherche agricole pour le développement
- Les structures de rattachement : Aucune

Problèmes du groupe

Ils n'ont pas de relation avec l'extérieur, la première relation avec l'extérieur ; c'est le partenariat qu'ils veulent mettre en place avec l'IRAD.

Ils n'ont pas de parcelles propres sur lesquelles, ils peuvent mener leurs activités de production.

Ils n'ont pas de moyens financiers pour l'achat des intrants agricoles.

Attentes

Apprendre à cultiver les céréales,

Apprendre à gérer les stocks pour combattre la disette,

Aide en matériels agricoles et les intrants agricoles.

Situation actuelle

Le président, le trésorier ne sont plus dans le village, il est question de les remplacer. Le noyau restant à décider de convoquer une assemblée générale pour le 2 juin 06. au cours de cette assemblée générale entre autre il y aura l'élection d'un nouveau bureau.

Le groupe dispose en caisse de la somme de dix huit mille francs.

**Nom : GROUPE POUR LE STOCKAGE ET LA COMMERCIALISATION DES
CEREALES DE LA BENOUE**

Lieu : Lainde karewa

Date de création : 2003

Nombre adhérents : 16

Objectif de l'OP

Production des cultures vivrières,
Stockage et commercialisation des céréales.

Constitution du groupe

Groupe mixte : cinq hommes, quatre femmes

Fonctionnement

Depuis la création aucune activité concrète n'a été réalisée par le groupe. Tous les efforts ont tourné autour de la création, mais pas d'activité véritable.

Relations extérieures

Les contacts : Union des églises baptistes du Cameroun siège de la Bénoué à Garoua.

Les structures de rattachement : Aucune

Situation actuelle

Manque de réunion pour les prises de décision,

Manque de confiance entre les membres,

Manque d'entente entre les membres,

Compte n° 663 ouvert le 18/11/2003 à Garoua,

Existence d'un bureau

Nom : GIC GENADAL

lieu : Lainde karewa

Date de création : 2003

Nombre adhérents : 16

Objectif du groupe

Production de cultures vivrières

Commercialisation

Constitution du groupe

Groupe masculin : six hommes.

Fonctionnement

Les réunions et cotisations ont été réalisées en 2003, depuis lors plus jamais les membres se sont rencontrés pour cotiser.

Problèmes du groupe

Manque d'entente entre les membres,

Manque de confiance entre les uns et les autres,

Dans le groupe, il existe deux pépiniéristes non valorisés.

Relations extérieures

- Les contacts : Aucun

- Structure de rattachement : Aucun

Situation actuelle

Aucune activité pratiquée depuis la création,

Manque de statut,

Pas d'un compte bancaire,

Non enregistré au bureau des GIC.

Nom : GIC NARRAL

Lieu : Israël

Date de création : 2005

Nombre adhérents : 32

Objectifs du groupe

Production et commercialisation du maïs,
Embauche bovine.

Constitution

Le groupe est constitué de trente deux membres. Tous des hommes.

Fonctionnement

Les réunions ne sont pas régulières. En cas de besoin, le président convoque l'assemblée générale à se réunir. Les cotisations sont faites en nature ; à la fin de la campagne agricole chaque membre apporte un sac de maïs. Les sacs sont stockés et revendus quand les prix sont en faveur des stockeurs.

Les revenus du groupe proviennent de la vente des produits agricoles, de la vente du bétail.

Problèmes du groupe

Manque des moyens financiers pour accroître les activités

Relations extérieures

Contact : délégation d'élevage de Ngong, Garoua, crédit du Sahel Garoua

Structure de rattachement : Aucune

Attentes

Recevoir des conseils pour améliorer la gestion du GIC,

Recevoir des conseils pour diversifier nos activités,

Recevoir des conseils pour nouer des nouvelles relations.

Situation actuelle

Existence d'un bureau exécutif

GIC légalisé avec certificat d'enregistrement et disposant d'un statut légal

Dispose d'un compte bancaire au crédit du Sahel

Nom : GIC BALANE

Lieu : Israël

Date de création : 17/11/2002.

Nombre adhérents : 24

Objectifs du groupe

Production et commercialisation des cultures vivrières.

CONSTITUTION

Groupe féminin : vingt quatre femmes.

Fonctionnement

Le groupe connaît un problème de disfonctionnement depuis le départ de la présidente du village. Aucune des responsables n'a pu continuer les efforts que produisait la présidente. Ce qui fait qu'au jour d'aujourd'hui le groupe ne fait presque rien comme activité.

Situation actuelle

Le groupe existe avec quelques membres, le délégué a déménagé du village.
Aucune activité depuis deux ans,
Statut et certificat d'inscription disponible.

Nom : GIC FORET

Lieu : Mafa kilda

Date de création : 2004

Nombre adhérents : 13

Objectifs du groupe

Produire des plants des arbres,
Vendre les plants,
Reboiser le village.

Constitution

Groupe masculin : treize hommes.

Fonctionnement

Les revenus du groupe proviennent de la vente des plants.
Les dépenses : l'argent sort de la caisse pour acheter les pots, rémunérer les pépiniéristes, ceux qui remplissent les pots.

Problèmes du groupe

Le non-remboursement des crédits par les planteurs,
La destruction des jeunes plants en pépinière par les animaux.

Relations extérieures

Les contacts : le projet eau- sol-arbres (ESA)

Structure de rattachement : Aucune

Attentes

Des conseils pour améliorer les activités du GIC,
Des conseils permettant la mise en place des acacias pour la production de la gomme arabique. Ce qui permettra de diversifier nos sources de revenus.

Situation actuelle

Le GIC est reconnu légalement, il dispose d'un statut, d'un certificat d'enregistrement.
Ils n'ont pas encore ouvert un compte bancaire.

Nom : GIC HAYAHA

Lieu : Laindé karewa

Date de création : 26/01/04

Nombre adhérents : 12

Objectifs du gic

Production des cultures vivrières (maïs, arachide, niébé)

Commercialisation des produits récoltés.

Constitution du groupe

Groupe masculin : douze hommes

Fonctionnement

Ils se réunissent une fois par mois chez un des membres pour la cotisation. Chaque membre cotise deux cents francs. La somme collectée sert à payer les frais de déplacement des membres sur Garoua ou Ngong, à acheter les fournitures de bureau.

Les activités : le groupe a pour activité la production des vivres, le stockage et la commercialisation des produits agricoles.

Les revenus : le groupe tire son revenu de ces activités agricoles et de la cotisation de ces membres.

Les dépenses : location des terres, achat des intrants agricoles, etc.....

Problèmes du groupe

Manque de matériels agricoles

Manque de moto- pompe

Baisse de fertilité du sol

Relations extérieures

Les contacts : crédit du Sahel, poste agricole de Ngong

Les structures de rattachement : Aucune

Situation actuelle

Existence légale avec : un certificat d'inscription au registre sous le N° NO/GP/O1/O4/2595, un compte bancaire au crédit du Sahel, un statut.

Bureau avec un effectif complet

Nom : GIC NWAIVA

Lieu : Mafa kilda

Date de création : 2000

Nombre adhérents : 11

Objectifs du gic

la production des cultures vivrières (maïs, arachide),
La commercialisation des produits récoltés.

Constitution

GIC mixte : neuf femmes et deux hommes.

Fonctionnement

Les revenus du groupe proviennent des cotisations des membres, de la vente des produits agricoles, des crédits obtenus auprès du crédit du sahel.

Problèmes du groupe

Les absences aux réunions,
Les absences aux travaux du groupe.

Relations extérieures

Contact : Crédit du Sahel,
Structure de rattachement : Aucune

Situation actuelle

GIC légalisé avec inscription au registre des coopératives et possédant un statut.
Compte bancaire ouvert au Crédit du Sahel.

Nom : GIC NTEKAVA

Lieu : Mafa kilda

Date de création : 29/11/2002

Nombre adhérents : 10

Objectifs du groupe

Pratique des cultures vivrières, principalement la culture du maïs et des arachides.

Fonctionnement

Groupe mixte : huit hommes, deux femmes.

Les revenus du groupe proviennent des crédits octroyés auprès du crédit du Sahel, de la vente des produits récoltés.

Les dépenses : le groupe sort de l'argent pour financer la location des parcelles, l'achat des intrants agricoles, les frais de déplacement de ses membres pour la ville.

Problèmes du groupe

Manque de magasin pour le stockage des produits récoltés,

Manque d'entente dans le groupe,

Taux élevé des intérêts des crédits octroyés,

Départ du délégué.

Relations extérieures

Contact : crédit du Sahel,

Structure de rattachement : Aucune

Situation actuelle

GIC reconnu légalement et dispose d'un statut, d'un certificat d'inscription au registre des coopératives, d'un compte bancaire sis au crédit du Sahel.

Nom : GROUPE DES FEMMES DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIENNE DU CAMEROUN

Lieu : lainde karewa

Date de création : 2005

Nombre adhérents : 12

Objectifs du groupe

Produire les arachides,

Fabriquer l'huile de karité.

Constitution

Groupe féminin : douze femmes.

Règlements intérieurs

Réunion tous les mardis,

Absences aux travaux du groupe : amende de cinq cents francs,

Retard aux travaux du groupe : amende de cent francs

Fonctionnement

Les revenus du groupe proviennent des cotisations de ses membres, la vente des produits agricoles, des divers dons.

Problèmes du groupe

Absences aux réunions,

Manque des moyens financiers pour l'achat des différents intrants agricoles.

Relations extérieures

Les contacts : E.E.L.C de Garoua et de Ngaoundéré,

Structure de rattachement : Aucune

Situation actuelle

Manque de statut,

Non inscrit aux registres.

Nom : ASSOCIATION DES SYNDICALISTES EVEILLES –

Lieu : Israël

Date de création : 2002

Nombre adhérents : 20

Objectifs du groupe

Produire les cultures vivrières,

Stocker et commercialiser les produits vivriers,

Pratiquer l'élevage des petits ruminants.

Constitution

L'association compte vingt membres donc dix hommes, dix femmes.

Règlements intérieurs

art.1 : les syndicalistes se réunissent tous les derniers samedis de chaque mois.

art.2 : il est interdit d'apporter les idées néfastes dans le fonctionnement de l'ASEBI.

art.3 : les dettes sont autorisées aux membres. Remboursable un mois après, avec un taux d'intérêt de 10%. Pas de crédit pour ceux de l'extérieur.

art.4 : en cas de réunion manquée, le président et le secrétaire décideront de la date de la prochaine réunion.

art.5 : les membres de l'ASEBI sont limités à dix.

art.6 : en cas d'aide à un syndicaliste, le bureau rendra compte aux autres des biens qui sont sortis. Si un syndicaliste veut se retirer du groupe, il lui sera remis tout ce qu'il a pu garder.

Problèmes de l'association

Manque de magasin pour le stockage des céréales,

Manque de statut,

Non enregistré au registre des groupes d'initiatives d'intérêt commun

Pas de compte bancaire

Relations extérieures

Contact : aucun

Structure de rattachement : aucune

Nom : DALAHAITSANAO

Lieu : Mafa kilda

Date de création : 2005

Nombre adhérents : 18

Objectif du groupe

La préparation des fêtes de fin d'année.

Constitution

Groupe mixte : seize femmes, deux hommes.

Fonctionnement

Les membres se réunissent quatre fois par mois. A chaque réunion, les membres cotisent ce qu'ils peuvent.

A la fin de l'année l'argent est redistribué aux membres. Lors du partage on tient compte des cotisations de chacun.

Situation actuelle

Le groupe n'est pas reconnu officiellement. Car, il manque de statut, il n'est pas enregistré au bureau des coopératives. Il n'a pas de compte bancaire.

Nom : GIC COTON

Lieu : laine karewa

Date de création : 1/04/98

Nombre adhérents : 116

Objectifs du groupe

L'activité principale du groupe concerne la collecte primaire et la commercialisation de la production cotonnière,

Les activités secondaires ont trait à : la commercialisation des excédents des productions vivrières des membres.

Pour la campagne agricole 2006-2007, le groupe compte cent seize membres.

Fonctionnement

Le groupe fonctionne cette année avec huit cercles de caution parmi lesquels :

Tinaré, Barkantewa, Karédjé, Manguier, Demen Bodoum

Les revenus du groupe proviennent des différentes primes que la SDCC accorde aux planteurs. Parmi ces primes nous avons : la prime point d'achat, prime de surface réalisée, prime de motivation, Excédent pont bascule. Les dépenses : construction des salles de classe, les salaires (gardien, membres du bureau exécutif, les chefs de cercle, l'équipe d'achat), achat des engrais, des herbicides, des fongicides, des insecticides etc...., fournitures de bureau

Problèmes du groupe

Baisse du prix d'achat du coton,

Hausse du prix des intrants agricoles

Attentes

Le groupe souhaite que la société augmente le prix du kilogramme de coton graine.

Relations extérieures

Contact : Sodécoton

Structure de rattachement : organisation des producteurs du coton du Cameroun

Situation actuelle

Le groupe est inscrit au registre provincial des sociétés coopératives et des groupes d'initiatives communes en date du 16/08/98,

Le groupe dispose d'un statut,

Le bureau exécutif est en place.

Nom : GIC COTON NABOULI

Lieu : Israël

Date de création : 1998

Nombre adhérents : 84

Objectifs du groupe

Collecte primaire et commercialisation du coton,
Commercialisation des excédents vivriers des membres.

Constitution

Pour la campagne agricole 2006 – 2007, 84 personnes ont décidé faire du coton dans le village. Ils se sont regroupés dans sept cercles de caution. A savoir :
Le cercle avenir, le cercle yachin, le cercle narral, le cercle vengeance, le cercle débrouillard, le cercle barka, le cercle dangereux.

Fonctionnement

Les revenus du groupe proviennent des différentes primes que la SDCC accorde aux planteurs. Parmi ces primes nous avons : la prime point d'achat, prime de surface réalisée, prime de motivation, Excédent pont bascule.
- Les dépenses : construction des salles de classe, les salaires (gardien, membres du bureau exécutif, les chefs de cercle, l'équipe d'achat), achat des engrais, des herbicides, des fongicides, des insecticides etc....., fournitures de bureau

Problèmes du groupe

Retard dans la vente du coton,
Retard dans le paiement,
Les impayés,
Coût élevé des produits insecticides.

Attentes

Le groupe souhaite que la société augmente le prix du kilogramme de coton graine.

Relations extérieures

Contact : Sodécoton

Structure de rattachement : organisation des producteurs du coton du Cameroun

Situation actuelle

- Le groupe est inscrit au registre provincial des sociétés coopératives et des groupes d'initiatives communes,
- Le groupe dispose d'un statut,
- Le bureau exécutif est en place.

Nom : GIC COTON

Lieu : mafa kilda

Date de création : 1997

Nombre adhérents : 160

Objectifs du groupe

Collecte primaire et commercialisation du coton,
Commercialisation des excédents vivriers des membres.

Constitution

Pour la campagne agricole 2006 – 2007, 160 planteurs ont décidé faire du coton dans le village. Ils se sont regroupés dans dix cercles de caution. A savoir :

Les cercle : Kojejek, champion de Koza, Bas- fonds, lionceau, ouro- kessoum, centre vouzod, laïndé, labour, camp- chinois, yagai.

Fonctionnement

Les revenus du groupe proviennent des différentes primes que la SDCC accorde aux planteurs. Parmi ces primes nous avons : la prime point d'achat, prime de surface réalisée, prime de motivation, Excédent pont bascule.

- Les dépenses : construction des salles de classe, les salaires (gardien, membres du bureau exécutif, les chefs de cercle, l'équipe d'achat), achat des engrais, des herbicides, des fongicides, des insecticides etc..., fournitures de bureau

Problèmes du groupe

La mauvaise gestion des intrants agricoles par l'ancien comité de gestion,
Baisse de rendement dû aux sols,
Les impayés,
Coût élevé des produits insecticides.

Attentes

Le groupe souhaite que la société augmente le prix du kilogramme de coton graine,
Ils attendent des partenaires des aides pour la construction des salles de classe.

Relations extérieures

Contact : Sodécoton

Structure de rattachement : organisation des producteurs du coton du Cameroun

Situation actuelle

- Le groupe est inscrit au registre provincial des sociétés coopératives et des groupes d'initiatives communes,
- Le groupe dispose d'un statut,
- Le bureau exécutif est en place.

Bibliographie

- Abakachi, G.** (2000). Analyse-diagnostic de la sécurité alimentaire des exploitations agricoles de l'Extrême Nord-Cameroun (Paris: Université Paris I / DPGT / IRAD / PRASAC), pp. 105 p.
- Banque Mondiale.** (1993). International Symposium : Public and private sector roles in the provision of agricultural support services. In Public and Private Sector Roles in the Provision of Agricultural Support Services (San José : IICA), pp. 300.
- Bikoï, A.** (1991). Les grands périmètres irrigués du Nord du Cameroun : développement et désengagement. In Cahier - ODI (GBR) (Londres (GBR) : ODI, 1991. - n. 3, 23 p.).
- Bosc, P.-M., Eychenne, D., Hussein, K., Losch, B., Mercoiret, M.-R., Rondot, P., and Macintosh-Walker, S.** (2002). Le rôle des organisation paysannes et rurales (OPR) dans la stratégie de développement de la Banque Mondiale. Cirad-Tera Montpellier (France), 169.
- Donfack, P., Seiny Boukar, L., and M'Biandoun, M.** (1997). Les grandes caractéristiques du milieu physique. In Actes de l'atelier d'échange, CIRAD, ed (Montpellier (FRA): Montpellier (FRA) : CIRAD), pp. 29-42.
- Doumde, M.** (2003). Evolution des conditions paysannes de production du coton au sud du Tchad et ses conséquences sur les stratégies des paysans, PRASAC, ed (D'Jaména: ICRA, IRAD, ITRAD LRZV), pp. 57.
- Engola Oyep, J.** (1989). L'approvisionnement en riz du Cameroun ou les limites d'une politique d'autosuffisance alimentaire. In In : Revue de Géographie du Cameroun = ISSN 0254-3982. - (1989)vol.8:n°1, pp. p.1-19 %19 Article de périodique %M 460789 %L Cirad - Agritrop CD_PA460853;.
- Faure, G.** (2000). Valorisation agricole des milieux de savanes en Afrique de l'Ouest : des résultats contrastés. (Montpellier: Cirad-Tera).
- Faure, G., Kleene, P., Ouedraogo, S., and Raymond, G.** (1996). Conseil de gestion aux exploitations agricoles dans la zone cotonnière de l'Ouest du Burkina Faso (Institut d'études et de recherches agricoles), pp. 24.
- Haubert, M.** (1991). Politiques agraires et dynamismes paysans : De nouvelles orientations ? In In : Revue Tiers Monde = ISSN 0040-7356. - (1991)vol.32:n°128., pp. 959 p. %959 Article de périodique %M 406523 %L Cirad - Agritrop CD_PE406704;.
- Haubert, M.** (1999). L'avenir des paysans. Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud. (Paris: PUF).
- Haubert, M., Frelin, C., and Trong Nam Tran, N.** (1985). Politiques alimentaires et structures sociales en Afrique Noire. (Paris: PUF).
- Hocdé, H.** (2002). Echanges entre agriculteurs-expérimentateurs : exemples en Amérique Centrale. In In : Mémento de l'agronome. - Montpellier : CIRAD, pp. CD-ROM.
- Malherbe, C., Primaux, A.S., and Prod'homme, J.-P.** (1990). Des conditions de viabilité des groupements villageois au Togo. Rapport de synthèse de la première phase d'étude (Régions de la Kara, des Plateaux et des Savanes) (Paris: Ministère de la coopération et du Développement), pp. 136.
- Mercoiret, M.-R., Berthomé, J., Goudiaby, B., Marzaroli, S., Minla Mfou'ou, J., and Muñoz, J.P.** (2002). Les organisations paysannes et indigènes face aux défis de la mondialisation. Projet fédérateur de recherche-action-formation : rapport d'exécution technique de la deuxième phase (2001/2002) (Montpellier: CIRAD-TERA), pp. 70 p.
- Mercoiret, M.R.** (1994). l'appui aux producteurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupement. (Paris: Cirad-Sar).

- Nama, L.M.** (2003). Journée professionnalisation de la filière coton. *Le paysan nouveau* **43**, 4-5.
- Picard, J.** (1999). Espaces et pratiques paysannes : les relations élevage-agriculture dans deux terroirs cotonniers du Nord Cameroun (Nanterre (FRA): Université Paris-Nanterre), pp. 539.
- Rondot, P., and Collion, M.-H.** (2001). Agricultural producer organizations : their contribution to rural capacity building and poverty reduction (Washington: World Bank), pp. 69.
- Roupsard, M.** (1987). Nord-Cameroun : ouverture et développement (Université: Yaoundé (CMR)), pp. 516.
- Wey, J., Beboum, T., Faïkréo, J., and Takoua, S.** (2006a). les exploitations agricoles dans les terroirs de références du Prasac au Cameroun. Résultats de l'enquête exhaustive réalisée sur le village de Laindé Karéwa (2005) Prasac/Ardesac, ed (Garoua: IRAD/PRASAC), pp. 19.
- Wey, J., Beboum, T., Faïkréo, J., and Takoua, S.** (2006b). les exploitations agricoles dans les terroirs de références du Prasac au Cameroun. Résultats de l'enquête exhaustive réalisée sur le village de Mafa Kilda (2005) Prasac/Ardesac, ed (Garoua: IRAD/PRASAC), pp. 17.
- Wey, J., Beboum, T., Faïkréo, J., and Takoua, S.** (2006c). les exploitations agricoles dans les terroirs de références du Prasac au Cameroun. Résultats de l'enquête exhaustive réalisée sur le village d'Israël (2005) Prasac/Ardesac, ed (Garoua: IRAD/PRASAC), pp. 17.
- Zeller, M., Diagne, A., and Kisiyombe, V.H.L.** (1986). Adoption of hybrid maize and tobacco in Malawi's smallholder farms: effects on household food security. In *Food security and innovations : successes and lessons learned*, pp. 621-634.